

Seconde Bac Pro	Histoire : Séquence III Les Lumières, la Révolution française et l'Europe au XVIII^{ème} siècle	Fiche Prof
------------------------	--	-------------------

<http://lhgcostebelle.canalblog.com/>

Séance 3 : TD : La nuit du 4 août 1789

Capacité : Raconter un événement historique.

Objectifs :

- Comprendre pourquoi la nuit du 4 août 1789 constitue une rupture forte pour la société française, une rupture durablement inscrite dans la mémoire collective.
- S'interroger sur la motivation des acteurs de la nuit du 4 août.

En juin 1789, la révolution commence en France. Les députés des états généraux réunis par le roi se sont proclamés Assemblée nationale ; ils promettent de donner une constitution à la France. Au cours du mois de juillet, l'agitation grandit dans la population française touchée par la crise économique et inquiète pour l'avenir. Devant l'aggravation de la situation dans les campagnes où vivent les trois quarts des Français, l'Assemblée nationale doit agir.

Que s'est-il passé dans la nuit du 4 août ? Quelles en sont les conséquences ?

• Repères :

La **nuit du 4 août 1789** est l'aboutissement d'un mouvement de fond qui s'exprime dans les cahiers de doléances et qui aboutit ce jour-là à l'abolition des privilèges. En effet, l'Assemblée nationale vote plusieurs décrets qui sont les premières pierres de la construction d'une France nouvelle : la fin des droits seigneuriaux, de même que l'abandon des dîmes ecclésiastiques, satisfait les paysans (article 1: «les droits et devoirs qui tiennent à la servitude sont abolis sans indemnités» tout comme « le droit exclusif de la chasse et des garennes ») ; l'abolition des privilèges permet à la bourgeoisie d'accéder à tous les emplois publics (article 11: «tous les citoyens, sans distinction de naissance, pourront être admis à tous les emplois»).

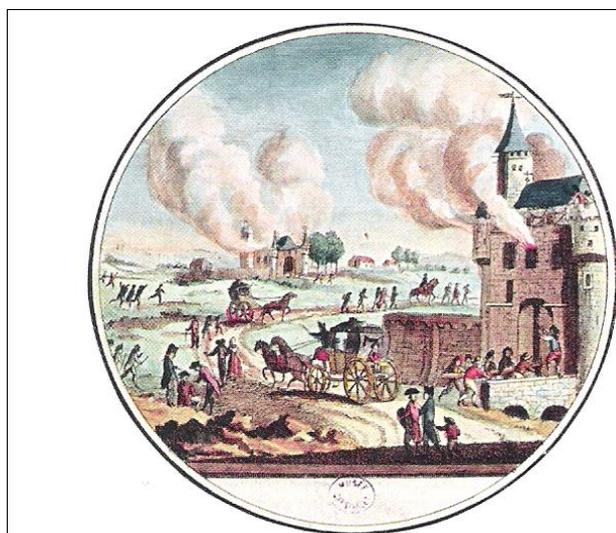
L'Assemblée regroupe les délégués des trois ordres : clergé, noblesse, tiers état. Une volonté largement majoritaire les assemble : mettre fin à l'arbitraire et à l'absolutisme en limitant par une constitution écrite les pouvoirs du roi. Cette volonté réformatrice, qui s'exprime la nuit du 4 août, traverse tous les ordres. Les 292 députés du clergé, parmi lesquels plus de 200 curés et au moins trois archevêques (Boisgelin, d'Aix, Champion de Cicé, de Bordeaux, Talleyrand, d'Autun) sont acquis aux idées libérales et réformatrices. La minorité conservatrice est opposée à toute réforme du régime de la monarchie absolue. Les 270 députés de la noblesse sont partagés entre une minorité réactionnaire - «les aristocrates» - et une majorité «éclairée» entraînée par un groupe de francs-maçons libéraux, partisans d'une Constitution calquée sur le modèle américain, en tête desquels se distinguent notamment le marquis de La Fayette, le vicomte de Noailles et les ducs d'Aiguillon et de La Rochefoucauld. Les 578 députés du tiers état sont pour la moitié des hommes de loi (« bourgeoisie de robe») et des avocats parmi lesquels se distinguent Mounier, Barnave, Petion et Robespierre. Les autres sont des hommes d'affaires (une centaine de banquiers et commerçants), des propriétaires de terres agricoles (une cinquantaine) et des savants ou écrivains. Les artisans et petits paysans ne disposent d'aucun représentant issu de leurs rangs. Enfin, deux personnalités très actives au sein du tiers état dont ils sont députés sont issus des autres ordres : (l'abbé Sieyès et le comte de Mirabeau).

Visionnage du film historique français « La Révolution française » de Robert Enrico et Richard T. Heffron sorti en 1989.

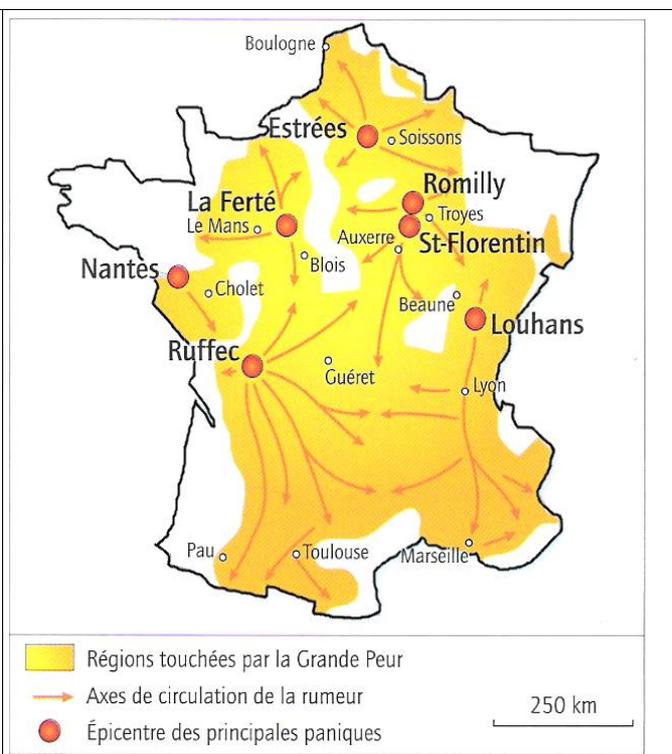
I – La pression des événements :

Document 1 : L'incendie d'un château.

Document 2 : La « Grande Peur » en France, été 1789



À partir du 20 juillet 1789, des milliers de châteaux sont attaqués par les paysans. Dans deux mille cas, les archives où figurent taxes et corvées sont brûlées. (Gravure anonyme colorée, musée Carnavalet.)



1) Quels événements précèdent la nuit du 4 août 1789 (doc.1 et 2) ?

- La Grande Peur et l'incendie de nombreux châteaux précèdent la nuit du 4 août 1789. Dans les campagnes, notamment dans moitié nord de la France, des rumeurs annoncent l'arrivée de brigands armés par les nobles.
- Cela crée des paniques. En réaction, des milliers de châteaux sont attaqués par les paysans. Dans une France qui compte 60 000 châteaux, on dénombre deux mille cas où les archives évoquant taxes et corvées sont brûlées.

- **COMMENTAIRE : La Grande Peur.** L'expression désigne un mouvement de panique collective qui s'empare des campagnes après le 20 juillet 1789 et dure jusqu'aux premiers jours d'août.
- Le début de l'année 1789 est marqué par des émeutes frumentaires dues à la récolte désastreuse de 1788. En juillet, à la crainte de la faim réactivée par la période de soudure avec les nouvelles récoltes, s'ajoutent les rumeurs déformées liées à la prise de la Bastille et à des réactions de privilégiés montant des expéditions punitives contre la nation révolutionnaire.
- Une fumée lointaine, une troupe inconnue de moissonneurs, cela suffit pour que les villageois s'arment contre les pillards. La troupe constituée et le tocsin alarment le village voisin et la Grande Peur se propage de village en village.
- Les **paysans courent au château le plus proche, brûlent les archives seigneuriales où figurent les terriers et les titres féodaux.** Cette panique se diffuse depuis les épicentres figurés sur la carte et gagne les deux tiers du royaume. Par-delà ses excès, la Grande Peur réveille une solidarité paysanne qui va nourrir une conscience politique spécifique.

Visionnage du film historique français « La Révolution française » de Robert Enrico et Richard T. Heffron sorti en 1989.

II – L'abolition des privilèges :

Document 3 : Les droits féodaux et privilèges de l'Ancien Régime quelques exemples « Faut espérer que ce jeu là finira bientôt »

Privilèges : Droits, avantages et honneurs réservés à un groupe d'hommes en raison de leur naissance ou de leur lieu de résidence. Clergé et noblesse avaient le plus privilèges, par exemple celui de ne pas payer d'impôts.	
Taille : Impôt payé en argent au trésor royal. Les paysans sont les principaux concernés. Noblesse et clergé en sont exemptés ce qui constitue un privilège.	
Dîme : Privilège du clergé. Impôt en nature payé par les paysans au clergé. Il correspond à un dixième de leur récolte.	
Droits seigneuriaux : Ensemble des droits particuliers accordés aux seigneurs.	
Droit de chasse et de garennes : Privilège seigneurial de chasser sur ses terres. Tout paysan pris à braconner pouvait être puni.	
Justice seigneuriale : Droit accordé à un seigneur d'exercer la justice sur son territoire.	
Banalités : Obligation pour les paysans d'une seigneurie de se servir du matériel seigneurial (four, moulin...), moyennant paiement d'une redevance.	Estampe anonyme vers 1789 Musée Carnavalet, Paris

- 2) Quelle partie de la population subissait les privilèges d'ancien régime ? Au contraire qui en bénéficiait ?
- Ce sont les membres du Tiers-état et notamment les paysans qui souffraient le plus du régime féodal.
 - Ils étaient soumis à des impôts qui bénéficiaient à la noblesse et au clergé, leur devaient un certain nombre de services et étaient la plupart du temps contraints à l'obéissance.
 - Ce sont donc la noblesse et le clergé qui bénéficiaient de ce régime.

Document 4 : *Les Cahiers de Doléances et les Droits de l'Homme*, Comédie historique par Michel Fustier.

Document 5 : Extraits du décret relatif à l'abolition des privilèges du 11 août 1789

Art. 1 : L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal.
Art. 3 : Le droit exclusif de la chasse ou des garennes ouvertes est pareillement aboli.
Art. 4 : Toutes les justices seigneuriales sont supprimées sans aucune indemnité
Art. 5 : Les dîmes de toute nature sont abolies.
Art. 7 : La justice sera rendue gratuitement.
Art. 10 : Une constitution nationale et la liberté publique étant plus avantageuses aux provinces que les privilèges dont quelques-unes jouissaient, et dont le sacrifice est nécessaire à l'union intime de toutes les parties de l'empire, il est déclaré que tous les privilèges particuliers de provinces, principautés, pays, cantons, villes et communautés d'habitants soient abolis sans retour.
Art. 11 : Tous les citoyens, sans distinction de naissances, pourront être admis à tous les emplois et les dignités ecclésiastiques, civiles et militaires, et nulle profession utile n'emportera dérogeance¹.
Art. 16 : L'Assemblée nationale décrète qu'en mémoire des grandes et importantes délibérations qui viennent d'être prises pour le bonheur de la France, une médaille sera frappée.
1. Ne fera exception.

3) Analysez le document 5, dressez la liste de ce qui est supprimé. Cela vous paraît-il important ? Par quoi est-ce remplacé ?

- Le décret pris par l'Assemblée nationale suite à la nuit du 4 août supprime tous les privilèges. On note notamment le droit de chasse ; les justices seigneuriales ; les impôts ecclésiastiques ; les privilèges propres à chaque province, ville, communauté ou corporation ; les privilèges de naissance.
- La suppression de ces privilèges est un moment extrêmement important car elle transforme radicalement la société française. Ces changements sont la mise en pratique du principe d'égalité entre les Hommes.
- Toutefois ce texte se contente de détruire l'Ancien Régime. Le travail de reconstruction d'une nouvelle société ne s'est fait que dans un second temps et de manière beaucoup plus laborieuse que la destruction...
- Toute une série de droits seigneuriaux sont «déclarés rachetables», c'est-à-dire que, pour s'en libérer, il faudra donner de l'argent au noble pour acheter sa liberté. Or l'immense majorité des paysans ne dispose pas d'argent disponible...

III – La marche vers l'égalité :

Doc 6 : Chanson

Doc 7 : Lettre du marquis de Ferrières, 7 août 1789

<p>Enfants d'un vrai peuple de frères Gouverné par les mêmes lois, Sous l'empire heureux des lumières Jouissez tous des mêmes droits [...] la liberté n'est qu'un piège, [...] Tant que le mot de privilège Blesse la sainte égalité. (bis)</p> <p>[...] Oui, je l'ai vu ce grand miracle Ici s'opérer à mes yeux Qu'il est bien digne spectacle De frapper le regard des dieux Ô nuit d'immortelle mémoire, Nuit que consacre notre amour, Tu dois ... L'emporter sur le plus beau jour. (bis)</p>	<p>Monsieur, la séance du mardi au soir, 4 août, est la séance la plus mémorable qui se soit tenue jamais chez aucune nation. Elle caractérise le noble enthousiasme du Français. Elle montre à l'univers entier quelle est sa générosité et les sacrifices dont il est capable, lorsque l'honneur, l'amour du bien, l'héroïsme du patriotisme, le commandent.</p> <p>Les circonstances malheureuses où se trouve la Noblesse, l'insurrection générale élevée de toutes parts contre elle, les provinces de Franche-Comté, du Dauphiné, de Bourgogne, d'Alsace, de Normandie, de Limousin, agitées des plus violentes convulsions, et en partie ravagées ; plus de cent cinquante châteaux incendiés ; les titres seigneuriaux recherchés avec une espèce de fureur, et brûlés.</p> <p>Tout nous prescrivait la conduite que nous devons tenir ; il n'y eut qu'un mouvement général. Le Clergé, la Noblesse se levèrent et adoptèrent toutes les motions proposées. Les témoignages les plus flatteurs de reconnaissance furent prodigués. Mais c'était le moment de l'ivresse patriotique.</p>
---	---

4) Comment les contemporains réagissent-ils aux décisions prises ?

- Cette chanson, notamment le deuxième couplet, insiste sur l'aspect proprement révolutionnaire, voire miraculeux de cette nuit. Il s'agit d'une transformation radicale de la société française, un moment extrêmement marquant de l'histoire de France.
- Ces deux documents sont des témoignages de l'enthousiasme, voire de l'ivresse qui guidait les députés dans la nuit du 4 août 89 !